



COMMUNIQUE DE PRESSE

CITROËN S'ENGAGE AUX COTES D'AGILAUTO PARTAGE POUR ACCELERER L'AUTOPARTAGE ELECTRIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

- Citroën devient partenaire d'Agilauto Partage pour accélérer le déploiement de l'autopartage 100 % électrique dans les territoires ruraux.
- Ce partenariat reposera sur l'intégration d'une flotte Citroën comprenant la ë-C3, le Jumpy électrique 6 places et le SpaceTourer électrique.
- Citroën renforce sa stratégie de proximité en facilitant l'accès à une mobilité essentielle pour les habitants des communes rurales.

Poissy, le 2 décembre 2025 - Citroën annonce aujourd'hui un partenariat stratégique avec Agilauto Partage, le service d'autopartage rural 100 % électrique du groupe Crédit Agricole, afin d'accélérer son déploiement partout en France. Cet engagement marque une nouvelle étape dans la volonté de Citroën de proposer une mobilité utile, accessible et adaptée à la réalité des territoires.

Ce partenariat s'inscrit au cœur de la démarche de Citroën : porter une mobilité plus simple, plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement, en particulier dans les zones rurales où la voiture reste indispensable.

RENDRE LA MOBILITE ELECTRIQUE ACCESSIBLE PARTOUT EN FRANCE

Dans le cadre de ce partenariat, Citroën soutiendra le développement d'Agilauto Partage afin d'accompagner l'expansion de l'autopartage électrique dans des territoires souvent moins bien desservis.

Citroën a été intégrée au projet dès les premières expériences menées par Agilauto Partage en 2023 dans le Pays de Fayence (83), puis en 2025 dans la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (45). Les nouveaux pilotes prévus en 2026 reposent sur une flotte de véhicules Citroën 100 % électriques : la nouvelle ë-C3, le Citroën Jumpy 6 places électrique et le SpaceTourer électrique.

Ce choix reflète l'ancre historique de Citroën sur le terrain, au plus près des usages, et sa capacité à proposer des solutions parfaitement adaptées à la mobilité du quotidien.

UNE REPONSE CONCRETE AUX BESOINS REELS DES HABITANTS

Agilauto Partage permet aux habitants, artisans, professionnels et collectivités locales de disposer d'un véhicule électrique en libre-service pour leurs trajets du quotidien : déplacements personnels, professionnels, loisirs ou besoins ponctuels.

La réservation est simple, flexible et accessible via l'application Agilauto Partage ou le QR code présent sur les véhicules, avec des tarifs à la minute, à l'heure ou à la journée.

Cette solution d'autopartage s'inscrit dans l'évolution des modes de mobilité, qui complètent la voiture personnelle et répondent à la nécessité de se déplacer autrement, sans renoncer à la praticité.

CITROËN : UNE MARQUE ENGAGEE POUR LA PROXIMITE, PARTOUT EN FRANCE

Au-delà de ce partenariat, Citroën multiplie les initiatives pour renforcer l'accès à une mobilité adaptée aux besoins réels des territoires.

Dans cette dynamique, Citroën déploie également son **Pass Mobilité**, une solution solidaire qui permet aux communes rurales de mettre à disposition une Ami 100 % électrique pour les déplacements essentiels de leurs habitants (emploi, santé, démarches administratives, vie associative). Accessible via une application dédiée validée par la mairie, ce dispositif renforce l'engagement de Citroën pour une mobilité simple, inclusive et utile au quotidien.

Citroën s'engage à démocratiser la mobilité électrique partout en France. Son partenariat avec Agilauto Partage facilite l'autopartage de véhicules électriques, notamment dans les zones rurales, tandis que le Pass Mobilité permet aux communes de proposer des véhicules dédiés aux déplacements essentiels.

La nouvelle ë-C3, à moins de 20 000 €, et l'Ami pour les jeunes conducteurs illustrent cette volonté d'accessibilité, soutenue par un réseau de 1 700 points de vente et des services innovants.

« Chez Citroën, nous sommes convaincus que la mobilité électrique doit être accessible partout et pour tous. En soutenant le déploiement d'Agilauto Partage dans les territoires ruraux, nous contribuons à offrir des solutions simples, abordables et adaptées aux besoins du quotidien. Ce partenariat illustre notre engagement à accompagner toutes les formes de mobilité durable, au plus près des territoires. »

— Adeline Esprit, Directrice Marketing Citroën

« Le soutien de Citroën démontre l'utilité du service d'autopartage électrique Agilauto Partage pour répondre aux enjeux de mobilité dans les territoires ruraux. La voiture y reste essentielle, et ce type de solution est indispensable pour accompagner les Français vers la mobilité électrique. »

— Stéphane Priami, Directeur général Crédit Agricole Personal Finance & Mobility

Contact :

SOPHIE CASSAR MAURIN
Attachée de presse Citroën
sophie.cassar@citroen.com
TEL +33 (0)6 84 61 83 45

Citroën

Depuis 1919, Citroën crée des automobiles, des technologies et des solutions de mobilité pour répondre aux évolutions de la société. Audacieuse et innovante, Citroën place la sérénité et le bien-être au cœur de son expérience client et propose une large gamme de modèles, du singulier Ami, objet de mobilité électrique pensé pour la ville, jusqu'aux berlines, SUV et véhicules utilitaires, dont la plupart sont disponibles en version électrique ou hybride. Marque pionnière dans les services et l'attention portée à ses clients particuliers et professionnels, Citroën est présent dans 101 pays et dispose d'un réseau de 6 200 points de vente et de services dans le monde. Pour plus d'informations sur Citroën, visitez le site médias <https://fr-media.citroen.com>

A propos d'Agilauto Partage

Agilauto Partage, filiale commune de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility et Crédit Agricole Leasing & Factoring, est le 1er service d'autopartage électrique du groupe Crédit Agricole. D'abord lancé en milieu rural pour répondre aux enjeux de mobilité des territoires où le groupe Crédit Agricole est naturellement présent, Agilauto Partage propose également sa solution d'autopartage en entreprise.

Pour en savoir plus : <https://www.agilautopartage-ca.fr/>